



Les situations d'urgence complexes

Chaque année, le paludisme cause plus d'un million de décès – dont 90 % en Afrique subsaharienne. Près de 30 % des décès liés au paludisme en Afrique surviennent dans des pays qui sont aux prises avec des situations d'urgence complexes présentant un caractère critique, chronique ou postconflictuel. Certains pays sont aussi touchés par le déplacement de nombreuses populations civiles. Aujourd'hui, on estime que plus de 200 millions de personnes en Afrique vivent dans des pays qui subissent, directement ou indirectement, l'effet de situations d'urgence complexes.

Les décès liés au paludisme dans des situations d'urgence complexes sont sensiblement plus nombreux que ceux qui résultent des conflits à l'origine de la situation d'urgence en tant que telle. Le chaos consécutif à la guerre ou aux troubles civils peut entraîner le démantèlement des systèmes de santé, l'interruption de l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'exposition de la population à de multiples infections. L'insécurité et la médiocrité des conditions de vie dans les camps provisoires et les villes en proie à une guerre accroissent la vulnérabilité des personnes à la maladie et favorisent la transmission des maladies vectorielles ou véhiculées par l'eau. L'effondrement des infrastructures ne facilite guère la prise en charge des besoins fondamentaux en matière de soins de santé.

Le secrétariat du partenariat FRP y inclus le Département Lutte antipaludique de l'OMS (MAL) conjuguent leurs efforts avec d'autres groupes qui s'emploient à lutter contre les maladies transmissibles dans des situations d'urgence complexes. Leur objectif consiste à réduire la charge de morbidité et de mortalité du paludisme dans de telles situations, notamment lorsqu'il constitue l'un des principaux problèmes de santé publique. Les partenaires chargés de la mise en oeuvre (principalement les ONG), les institutions spécialisées des Nations Unies et la communauté des donateurs bénéficient d'une aide pour choisir et mettre en application les meilleures pratiques dans le respect des principes directeurs et normes de l'OMS. Un appui technique est fourni afin de renforcer la capacité des partenaires à riposter rapidement et efficacement en cas de situations d'urgence. Les principales activités soutenues par le partenariat FRP sont les suivantes :

- Adopter de nouveaux outils de lutte contre les vecteurs et de nouvelles options thérapeutiques comme les revêtements en plastique imprégnés d'insecticide, les moustiquaires à imprégnation durable et les polythérapies à base d'artémisinine.

- Organiser des stages de formation, élaborer et distribuer des principes directeurs et des manuels de formation. Il s'agit notamment d'un manuel interinstitutions et d'un stage intensif de formation en sept jours sur le paludisme dans des situations d'urgence complexes. En liaison avec le groupe de travail sur les



Ci-dessus et ci-dessous: Dans les camps provisoires, les habitations de fortune bondées créent les conditions idéales pour la transmission palustre.



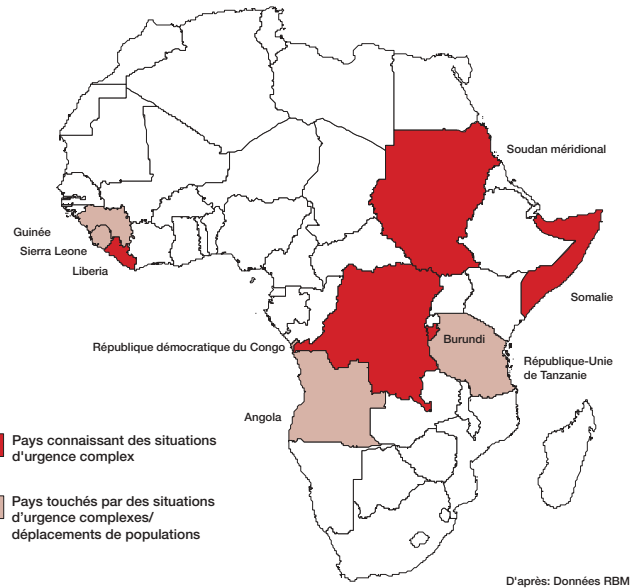
situations d'urgence, constitué par le Groupe Maladies transmissibles, MAL apporte aussi son concours à l'organisation de stages de formation sur les maladies transmissibles, notamment à l'intention des représentants locaux d'ONG.

■ Alimenter et tenir à jour une base de données sur le paludisme dans six pays touchés par des situations d'urgence prioritaires, à savoir l'Afghanistan, l'Angola, le Libéria, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Soudan.

■ Fournir des directives techniques aux partenaires de FRP afin de les aider à mettre au point des propositions viables à soumettre aux organismes internationaux de financement. Cela suppose notamment l'affectation de personnel à court et long termes dans des pays ou des régions sélectionnés comme l'Afghanistan, le Libéria, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le sud du Soudan. Ces fonctionnaires travailleront en étroite collaboration avec les ONG et les organismes internationaux pour les aider à coordonner et à accélérer leurs interventions de lutte contre le paludisme.

■ Réunir périodiquement les partenaires intéressés pour partager des informations et communiquer aux parties prenantes des renseignements actualisés sur les acquis obtenus dans le domaine des situations d'urgence complexes et de l'élaboration d'outils novateurs.

Pays africains touchés par ou subissant des situations d'urgence complexes ayant reçu l'appui de FRP



Faire reculer le paludisme est un partenariat mondial établi en 1998 par l'OMS, le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale. En collaboration avec les gouvernements, d'autres organismes de développement, des ONG et des entreprises privées, il s'efforce de réduire le coût humain et socioéconomique du paludisme.

Secrétariat du Partenariat, Faire reculer le paludisme, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, CH-1211 Genève 27, Suisse
Tel: +41 22 791 2891 E-mail: rbm@who.int

www.rbm.who.int